

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 04 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le quatre décembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DU-BAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20241204_19

↳ Convention Orange pour la dissimulation des équipements de communications électroniques - Rues Georges Guynemer et Saint Exupéry - Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

Date de la convocation

▪ 28 novembre 2024

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme Cécile DUQUESNE, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, NOËL Laure, MM. SENECAL Yannick, MARLOT Loïc, SERGENT Didier, IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	Mme DUQUESNE Cécile
Mme DAUSQUE Ludivine	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
M. LEPRETRE Médéric	à	M. JOLIE Pascal
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme KOROL Renée
Mme ROUSSEAU Marie-José	à	M. IVART Yves
Mme REBOUL Sophie	à	M. SERGENT Didier

Absents excusés sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
M. LAMIRAND Christophe
Mme HEMBERT Axelle

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. DEVIN Serge

SERVICES TECHNIQUES

**CONVENTION ORANGE POUR LA DISSIMULATION DES EQUIPEMENTS DE
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - RUES GEORGES GUYNEMER ET
SAINT EXUPERY - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER**

Dans le cadre des travaux de rénovation de la voirie, les réseaux aériens sont enfouis dont les réseaux Orange.

En application de la convention d'accord cadre, pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur appuis communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité, portant attribution à Orange de la propriété des installations souterraines de communications électroniques, signée entre la Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais, l'Association des Maires de France et Orange en date du 22/06/2017, concernant le territoire de la Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais

Cette convention particulière CNV-PWN-PG54-23-161362 a pour objet la mise en œuvre de la convention cadre pour les travaux de dissimulation des équipements de communications électroniques de la rue Georges Guynemer et rue Saint Exupéry.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention particulière CNV-PWN-PG54-23-161362 concernant la dissimulation des réseaux Orange de la rue Georges Guynemer et rue Saint Exupéry.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention concernant la dissimulation des réseaux Orange de la rue Georges Guynemer et rue Saint Exupéry.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Serge DEVIN.

#signature#